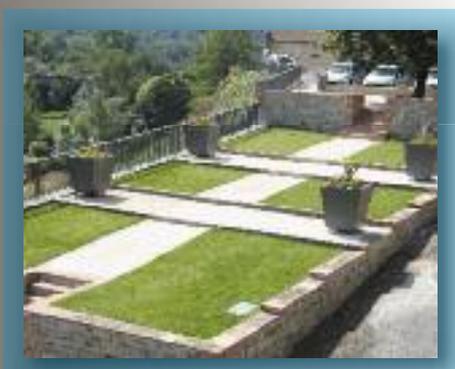


info 107



Bulletin d'informations municipales de Carbonne



Jardin de la Vendangeuse p. 5



Distinction p. 21



Haltes et Abri(s) - Culture p. 26



**Circuler à Carbonne
une place pour tous,
une responsabilité
pour chacun**

dossier



SOMMAIRE



p. 4-5 TRAVAUX CADRE DE VIE



DOSSIER

12-20 CIRCULER À CARBONNE : UNE PLACE POUR TOUS, UNE RESPONSABILITÉ POUR CHACUN

- Circuler et cheminer à Carbonne 12-13
- Zone 30 km/h 14
- Radars pédagogiques 15
- Transports scolaires 15
- Circuler après 65 ans 16
- Bien stationner... un geste citoyen 16
- Se déplacer hors Carbonne 18-19
- De la diligence au train à Carbonne 20



p. 22-23 EDUCATION ENFANCE ET JEUNESSE



p. 26-28 CULTURE

4-5	TRAVAUX - CADRE DE VIE	
	• Rénovation de la piscine	4
	• Accessibilité du patrimoine communal	4
	• Véhicule électrique	4
	• Extension du colombarium	4
	• Le groupe scolaire se met au vert	5
	• A découvrir : le jardin de la Vendangeuse	5
	• Pigeons	5
	• Rappel des règles de civisme	5
6-7	CADRE DE VIE	
	• Espaces verts : une gestion globale et durable	6-7
8-9	FINANCES	
	• Budget 2015 : un budget équilibré malgré une réduction drastique des dotations de l'Etat	8-9
10	URBANISME	
	• Changement de service instructeur pour les autorisations d'urbanisme	10
10	ÉNERGIE	
	• L'Espace Info Énergie	10
11	ACCESSIBILITÉ	
	• L'Office de Tourisme obtient un nouveau label	11
	• Inauguration des panneaux « Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap »	11
	• Établissements recevant du public et accessibilité	11
21	DISTINCTION	
	• André Lagarde nommé citoyen d'honneur de la ville	21
22-23	ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE	
	• Lancement du Projet Educatif Territorial ...	22
	• La danse contemporaine à l'école	22
	• La Mairie ouvre ses portes aux scolaires .	23
24-25	SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE	
	• Un nouveau dispositif pour les Carbonnais : « participation citoyenne »	24
	• L'Assurance Maladie informe... ..	24
	• Création d'ateliers thématiques par l'observatoire social... ..	25
	• L'EHPAD et l'hébergement court séjour... .	26
26-28	CULTURE	
	• Tous aux Abri(s) avec Laurent Cadilhac	26-27
	• Programmation culturelle	27
	• Cie Samuel Mathieu - danse contemporaine	28
	• Cet automne à la galerie municipale	28
29	ÉCHANGES INTERNATIONAUX	
	• Une délégation Carbonnaise à Korschenbroich	29
30-31	VIE ASSOCIATIVE	
	• Préparation du conseil des associations ...	30
	• 40 ans du tournoi international de football .	30
	• Fête de la Saint-Laurent	31
	• A vos agendas	31
32	CARBONNE INFO SERVICES	



Le bien vivre ensemble repose sur l'adhésion à un certain nombre de règles. En respectant la liberté de chacun elles en fixent aussi les limites pour le bien-être de tous.

Face à l'incivilité de quelques-uns la municipalité s'est vue dans l'obligation de mettre en place des outils dissuasifs. L'objectif est de limiter les dérives dans le comportement de certains et d'assurer une meilleure sécurité pour tous.

Ces comportements correspondent souvent à une forme d'égoïsme et d'irrespect de l'autre, ils ne sont pas admissibles dans une société civilisée comme la nôtre.

La municipalité est déterminée à les combattre pour garantir la sécurité et la tranquillité auxquelles aspirent tous les Carbonnais.

Quels sont les secteurs les plus sensibles ?

La sécurité routière (circulation, stationnement) est sans doute le point le plus sensible où chacun doit faire un effort particulier. La zone 30 a été créée au centre-ville pour favoriser la cohabitation piétons, cyclistes, automobilistes. Elle n'est respectée que par 20 % des automobilistes d'après les contrôles effectués par les radars pédagogiques dans diverses rues du centre-ville (voir article page 14). Les feux de croisement, les ralentisseurs sont des outils qu'on ne peut développer indéfiniment comme le souhaitent certains.

La zone bleue a été instituée pour faciliter l'accès aux services et commerces du centre-ville, nous projetons son extension dans une partie de la place de la République. Plus d'un automobiliste sur trois ne met pas le disque de stationnement et il y a encore trop de stationnements sauvages gênants. Rappelons que la commune a 900 places de stationnement, un signalement des différents parkings vient d'être mis en place.

Pour une meilleure observance, des contrôles de vitesse et de respect du stationnement vont être renforcés par la Police Municipale et la Gendarmerie.

Les dégradations, vols, atteintes à la personne sont l'objet d'une surveillance attentive de la Police Municipale et de la Gendarmerie qui collaborent efficacement.

La municipalité a investi dans la vidéo-protection par la mise en place de 11 caméras sur les lieux publics sensibles. Le bilan est encourageant car au-delà de la dissuasion, elle a permis de résoudre un certain nombre de délits, nous prévoyons de l'étendre.

Malgré tous ces moyens, la sécurité et le respect des règles du vivre ensemble sont l'affaire de tous. Nous sommes solidairement responsables.

Dans cet esprit nous avons lancé l'opération « Sécurité et Solidarité des Carbonnais » lors d'une réunion publique qui a eu lieu le 30 juin 2015. Son objectif est de permettre à chacun d'être immédiatement réactif face à un acte d'incivilité, de délinquance, un cambriolage ou une agression. Une fiche réflexe vous permet de joindre soit la Police Municipale, soit la Gendarmerie dans l'instant.

Merci à chacun d'entre vous pour cet effort de citoyenneté pour mieux vivre ensemble à Carbonne.

Je voudrais terminer en vous souhaitant de belles fêtes de la Saint-Laurent en toute amitié et convivialité.

Bernard Bros, votre Maire.

Rénovation de la piscine

Suite à une erreur de la maîtrise d'œuvre qui a impacté tout l'aménagement des plages extérieures, les travaux de rénovation des bassins de la piscine ont pris un retard de deux mois qui ne permet pas d'ouvrir pour la saison 2015. Les travaux sont en phase d'achèvement (carrelage des bassins et des plages en cours) et toutes les installations techniques vont être testées, ce qui nécessite le remplissage des bassins. En parallèle, les services techniques étudient en interne



une remise en état des vestiaires, afin d'offrir lors de la saison 2016 des locaux plus

accueillants dans le cadre du budget global déterminé pour l'opération. ■

Accessibilité du patrimoine communal

La loi sur l'accessibilité des bâtiments a des conséquences sur la collectivité qui doit réaliser et déposer en préfecture un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) sur son patrimoine avant le 27 septembre 2015 : bâtiments municipaux y compris ceux mis à disposition, installations ouvertes au public

(type stade). C'est le groupement d'un cabinet d'architectes carbonnais et de deux autres entreprises qui a été retenu pour ce marché. La phase de diagnostic de l'accessibilité des bâtiments et installations a été achevée. Le résultat présenté au comité de pilotage montre que globalement le patrimoine communal dispose d'une

bonne accessibilité avec quelques bâtiments qui nécessitent des travaux plus importants (type ascenseur ou monte-charge). En septembre, l'AD'AP sera finalisé avec une programmation des travaux sur 3-6 ou 9 ans, en fonction des projections financières et des priorités, dans une perspective de gestion patrimoniale. ■

Véhicule électrique

La ville de Carbonne s'engage dans une démarche de mobilité éco-responsable.

Elle vient d'acquérir pour le service propreté de la ville un véhicule électrique en remplacement d'un véhicule diesel.

A chaque renouvellement d'équipement l'analyse intégrera cette volonté.



Travaux prévus en 2015

Dans le cadre du budget 2015 la collectivité envisage un certain nombre de travaux :

- petites rénovations et travaux de sécurisation de certains locaux associatifs en attente des conclusions de l'AD'AP,
 - aménagements dans les groupes scolaires (rangements, affichages),
 - travaux de maintenance (rénovation du chauffage de la mairie),
 - travaux d'économie d'énergie notamment par l'amélioration des éclairages intérieurs, par exemple au centre socio culturel,
 - rénovation du réseau d'eau potable route de Lafitte et chemin du Baqué.
- Diverses études seront aussi réalisées pour permettre une anticipation des travaux à réaliser sur certains équipements.

Extension du colombarium



Les emplacements existants du colombarium étant saturés, il a été décidé de procéder à une augmentation du nombre de concessions. Les travaux ont été réalisés par les services municipaux, en transformant une partie non utilisée du dépositaire, permettant une intégration harmonieuse du site.

Le groupe scolaire se met au vert



En deux jours les agents techniques ont mis en place 1 800 m² de gazon.



Engazonnement terminé aux abords du groupe scolaire Guy-Hellé.

Durant les vacances de février, les espaces verts du Groupe Scolaire Guy-Hellé ont été achevés, pour le plus grand plaisir de leurs

utilisateurs. La commission cadre de vie avait fait le choix de privilégier du gazon en plaques, permettant une mise en œuvre rapide (48

heures) et surtout une utilisation dans un délai court, fondamental dans une école, les enfants pouvant difficilement être écartés des pe-

louses sur une longue période. Ainsi, les enfants ont pu rapidement profiter des espaces engazonnés pour des récréations « au vert ». ■

A découvrir : le jardin de la Vendangeuse



A l'occasion de la fête de la Musique, les Carbonnais ont pu profiter de la réouverture du jardin de la Vendangeuse entièrement réaménagé, avec une large contribution des services techniques municipaux (services maçonnerie, réseaux et cadre de vie). Du mobilier urbain (bancs, corbeilles de propreté, bacs à fleurs...) viendra compléter l'aménagement de l'espace. Ce site

Inauguration du jardin de la vendangeuse

Le jardin de la vendangeuse sera officiellement inauguré, dimanche 9 août, après le défilé au monument aux morts.

possède une vue imprenable sur la Garonne, dont tous peuvent profiter grâce aux différents accès aménagés et aux garde-corps permettant de le sécuriser totalement. ■

Pigeons

Une forte concentration de ces volatiles peut entraîner des conséquences non négligeables.

Il faut savoir qu'un pigeon produit en moyenne 12 kg de fientes par an. Afin de maîtriser la population de pigeons, une première campagne a été réalisée par un prestataire extérieur. Les effets sur la population de pigeons sont visibles, mais au-delà de l'action de la collectivité, il faut que chaque particulier concerné mette en œuvre des mesures comme :

- la pose de picots, de tiges métalliques souples ou pyramides pointues sur les rebords susceptibles d'accueillir les pigeons,
- la pose de filets de protection au-dessus des courettes et de grillage fin obstruant les ouvertures d'immeubles,
- la suppression des caches en rebouchant les fentes et les fissures des murs.

RAPPEL des règles de civisme

L'émission de bruits peut constituer une nuisance forte pour votre voisinage (article R 1334-33 du code de la santé publique). Selon l'arrêté préfectoral de juillet 1996, **il vous est vivement recommandé d'effectuer vos travaux de jardinage (tondeuse, tronçonneuse...), de bricolage selon les horaires suivants :**

**Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.
Samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
Dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.**



Espaces verts : une gestion globale et

Vers l'interdiction des produits phytosanitaires : la révolution est en marche

La loi « Labbé » du 6 février 2014 prévoit qu'en 2020 au plus tard, les personnes publiques, dont la commune fait partie, ne pourront plus utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine privé. Un amendement en cours (Loi de Transition Énergétique) prévoit même d'avancer cette date au 1^{er} janvier 2017.

De plus, à partir du 1^{er} janvier 2022, il existera une interdiction de mise sur le marché, de délivrance, d'utilisation et même de détention des produits phytosanitaires pour un usage non professionnel, et là

chaque particulier est concerné ! le gouvernement vient d'ailleurs d'annoncer une interdiction plus précoce totale des produits phytosanitaires à base de glyphosate (type RoundUp) pour les particuliers.

Pour faire face à ce changement, la commune met en place des actions autour de trois axes : gestion différenciée des espaces extérieurs, lutte biologique et changement des pratiques.



Lutte biologique et réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

La lutte biologique avec des insectes prédateurs pour éliminer les parasites des végétaux a été mise en place dans les serres municipales, qui produisent la totalité des plants de fleurs utilisés à Carbonne. Ceci a permis de ne plus du tout utiliser d'insecticides dans les serres.

En 2015, la mairie fera appel à d'autres « auxiliaires » notamment dans la lutte contre les chenilles processionnaires. Ainsi des pièges à phéromones et des nids à mésanges seront installés dans les sites comportant des pins (centre socio-culturel, bois de Castanet, avenue Jallier) afin de renforcer les traitements biologiques déjà en cours (réalisés par 4x4 ou hélicoptère).



L'oiseau le plus intéressant pour lutter contre la chenille processionnaire est la mésange charbonnière.

Sans attendre l'évolution de la réglementation, Carbonne a mis en place un vrai programme de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires : les terrains

de sport sont entretenus régulièrement et défeutrés, permettant de ne plus utiliser de fongicide ; la consommation des désherbants pour les espaces extérieurs est passée de 80 à 40L ; les produits phytosanitaires ne sont plus du tout utilisés à proximité de la crèche, des groupes scolaires, du centre associatif et des aires de jeux.

Gestion différenciée : à chaque espace son mode d'entretien



— parcours de santé. — espace géré différemment.
— route départementale.

C'est en fait un mode d'organisation qui prend en compte les caractéristiques des différents sites sur le plan géographique, écologique et paysager. Ces éléments, ainsi que la fréquentation et l'usage du lieu permettent d'adapter les interventions d'entretien. Ainsi

l'entretien n'est pas réalisé de la même manière selon que l'on se trouve au centre-ville, dans un quartier ou sur les installations sportives... La gestion différenciée ne signifie pas qu'il y a sur certains sites un entretien négligé mais c'est un entretien mieux adapté à l'utilisation du lieu.

durable

La commune a mis en place cette gestion différenciée depuis 2009, ce qui a nécessité une réflexion des services techniques sur les types d'espaces existants sur la commune. Un classement des espaces par type a ensuite été élaboré et validé par la commission cadre de vie. Cela a permis d'établir un carnet d'entretien suivant lequel chaque espace se voit attribuer une méthode et une fréquence particulière d'intervention. Cette gestion permet de mieux utiliser les ressources humaines, d'optimiser les temps de travail et d'en réduire les coûts d'intervention.

En optimisant la gestion différenciée, on peut ainsi absorber le développement de nouveaux espaces verts. Vous pourrez le constater au niveau de la salle des fêtes, car il a été décidé d'expérimenter en 2015 un changement de niveau d'entretien sur l'arrière de la salle des fêtes, secteur peu utilisé qui représente plus de 30 000 m², jusque-là tondus tous les 15 jours.

Ceci va permettre de prendre en charge la création et l'entretien des nouveaux espaces verts (groupe scolaire Guy-Hellé, avenue Jean-Monnet), et permettre aussi de recréer une prairie plus favorable à la biodiversité qu'une pelouse. Les services techniques cherchent actuellement des types de plantes fleuries non invasives qui pourraient être semées pour agrémenter cette prairie.

Changer les pratiques d'entretien et d'aménagement...

Les contraintes sur l'utilisation des produits phytosanitaires et les objectifs de préservation de la biodiversité demandent de mettre en place des pratiques différentes et depuis plusieurs années, Carbonne développe des actions au quotidien mais fait aussi évoluer ses pratiques, tant au niveau de l'entretien que de la création de nouveaux espaces. Les agents ont d'ailleurs été formés à la manipulation et au dosage des produits (certificat Certi Phyto), et aux conditions de sécurité à mettre en œuvre lors de leur utilisation (information du public par affichage, balisage et interdiction d'accès pendant et après traitement).

Ainsi, le meilleur moyen de ne pas avoir à désherber de nouveaux aménagements, c'est de ne pas permettre aux mauvaises herbes de s'installer. Pour les massifs arbustifs, une bâche géotextile est installée et recouverte d'un paillage ; cela permet d'éviter l'invasion par des herbes nuisibles et d'éviter l'évaporation. Ceci, combiné à la mise en place d'arrosage automatique, permet de mieux maîtriser la consommation d'eau.

De même, les types de revêtement choisis lors des travaux d'aménagement : par exemple, le remplacement des stabilisés et graviers par des revêtements « fermés » moins propices à l'invasion



Exemple d'entretien différencié de l'espace. Cheminement dégagé dans une prairie fleurie.

Désherber ou faucher un fossé ?

Certains, considérant que les fossés ne sont pas suffisamment entretenus par la collectivité, utilisent de leur propre chef des désherbants pour entretenir les fossés. **Or il est rigoureusement interdit de désherber les fossés (arrêté interministériel du 12 septembre 2006)**, car ces produits viennent ensuite polluer l'eau et les nappes phréatiques, et c'est pour cela que la collectivité les fauche ou les cure. Pour exemple, 3ml d'herbicide à base de glyphosate (environ un bouchon de stylo) versés dans un cours d'eau de 10 km de long suffisent pour dépasser la norme de potabilité de l'eau...

par des herbes pour les allées (cimetière), les circulations douces et les trottoirs, contribue à réduire la consommation de désherbant.

... mais aussi changer de point de vue

Face à cette évolution des pratiques, il faut que chacun change son point de vue sur l'entretien des espaces extérieurs.

Par exemple, auparavant l'herbe des accotements était taillée à 5 cm de haut, contre 15 cm aujourd'hui. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'herbe n'est pas plus

haute au bout de 3 ou 4 semaines et cette hauteur permet de favoriser la biodiversité de la faune et de la flore. Mais cela n'est pas toujours compris.

Dès la date d'application de la loi, les jardiniers de la ville ne pourront plus utiliser les produits désherbants, et devront donc enlever mécaniquement les herbes (binette, motoculteurs, matériel spécifique). Dans le même temps, les habitants devront s'habituer à ce que certaines herbes et fleurs ne soient plus forcément enlevées, et que par endroits la nature reprenne un peu ses droits. ■

Budget 2015 : un budget équilibré malgré u

Le budget 2015 comme celui de 2014 a été bâti dans

INVESTISSEMENT

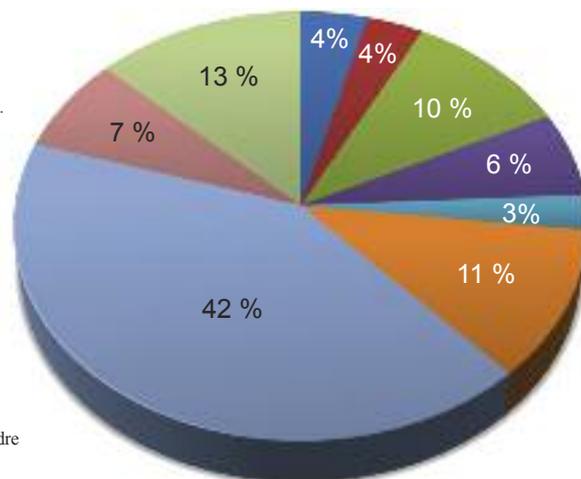
Dépenses d'investissement : 4 289 614 €

La baisse des dotations a été fixée pour 2014 à 3,67 Md € par an jusqu'en 2017 pour l'ensemble des collectivités locales. Carbonne n'échappe pas à la règle. Ainsi, les derniers chiffres de la DGFIP confirment une chute de 12,4 % de l'investissement de l'ensemble des communes et de l'intercommunalité en 2014.

Dans ce contexte, la commune a construit un budget alliant réduction des coûts des services et échelonnement de l'investissement.

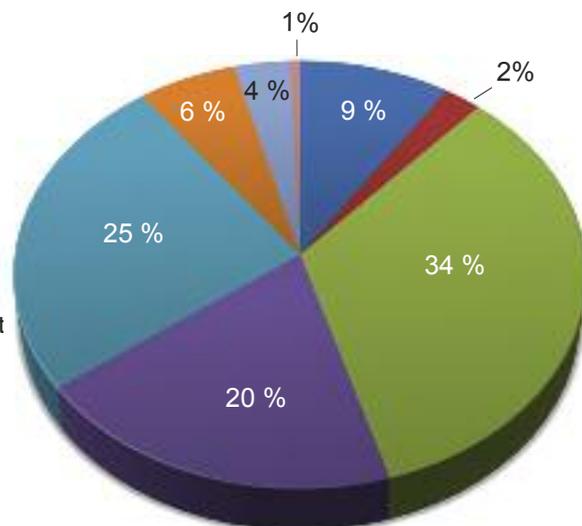
Les dépenses d'investissement 2015 sont largement dédiées à la réhabilitation de la piscine. Autres investissements : achat d'un véhicule électrique, aménagement du jardin de la Vendangeuse, diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux, étude pour construction d'une aire d'accueil des gens du voyage.

- Immobilisation en cours
Travaux.
- Opération pour compte de tiers
Travaux d'urbanisation sur voies départementales.
- Reprise de subventions et travaux en régie
- Opérations patrimoniales
- Subventions d'investissement
- Remboursement d'emprunt
Remboursement du capital de la dette.
- Immobilisations incorporelles
Maîtrise d'oeuvre, études...
- Subventions d'équipement
Subventions versées aux pétitionnaires dans le cadre des opérations façades et vitrines commerciales.
- Immobilisations corporelles
Achat de matériel...



Recettes d'investissement : 4 289 614 €

- Subventions d'investissement
- Emprunts
Recours à l'emprunt pour financer la réhabilitation de la piscine.
- Amortissement des immobilisations
- Opérations patrimoniales
- Opérations pour compte de tiers
- Virement de la section de fonctionnement
- Produits des cessions d'immobilisation
- Dotations
FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement.



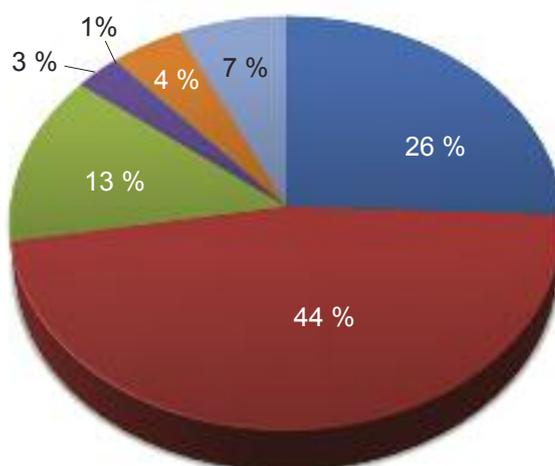
ne réduction drastique des dotations de l'Etat

un contexte de baisse sensible des dotations de l'Etat.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 5 807 994 €

- **Charges de personnel**
Dont 4 embauches dans le cadre de l'ouverture du groupe scolaire Guy Hellé.
- **Charges à caractère général**
Achats et services (électricité, gaz, eau, fournitures d'équipement et d'entretien, assurances, maintenance, transport des associations...).
- **Virement à la section d'investissement**
Autofinancement destiné à la section d'investissement.
- **Amortissements**
- **Charges exceptionnelles**
Régularisations sur trop perçu, provisions.
- **Charges financières**
Intérêts des emprunts.
- **Autres charges de gestion courante**
Maintien des subventions aux associations, indemnités élus, participation au SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne), au SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize), créances irrécouvrables.

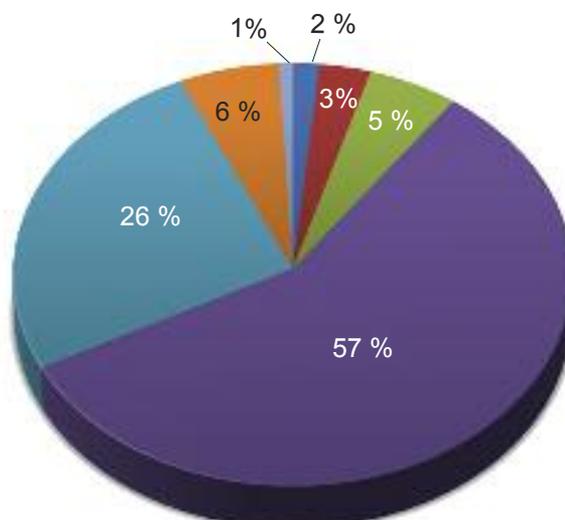


Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry.
Tél. : 05 61 87 84 99.
Ouverture les lundis, mardis et jeudis de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h. Fermeture les mercredis et vendredis.

Recettes de fonctionnement : 5 807 994 €

- **Impôts et taxes**
Taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière aux entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, taxe sur la publicité extérieure...
- **Produits des services**
- **Travaux en régie et reprise de subvention**
- **Atténuation des charges**
Remboursement sur personnel mis à disposition, remboursement sur assurance du personnel
- **Produits exceptionnels**
- **Autres produits de gestion courante**
Loyers perçus
- **Dotations et participations**
Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) (baisse de 19 %), dotation de solidarité rurale, compensations de l'Etat, taxe sur les droits de mutation



Evolution des taux d'impôts locaux

2012-2013 : 0 %
2013-2014 : + 0.9 %
2014-2015 : + 0.5 %

Changement de service instructeur pour les autorisations d'urbanisme

L'instruction des autorisations d'urbanisme* ne sera plus réalisée par les services de l'Etat (DDT) mais par un nouveau service ADS (Application du Droit des Sols) créé à l'initiative du Pays Sud-Toulousain et d'une quarantaine de communes, en application de la loi ALUR du 24 mars 2014.

Le service Application du Droit des Sols (ADS) facturera aux communes adhérentes un forfait de 150 €/acte avec une pondération suivant la nature de l'acte (cf. conseil municipal du 19 mai 2015).

IMPORTANT :

Les autorisations d'urbanisme sont toujours à déposer en mairie.

Date d'effet	1 ^{er} juillet 2015
Lieu et téléphone	Zone Naudon 31 chemin Saint-Laurent 31390 Carbonne Tel : 05 61 97 30 34
Horaires de réception	sans rendez-vous - mardi de 13h30 à 17h30 - jeudi de 9h à 12 h Tous les jours sur rendez-vous
Responsable	M ^{me} Carole Bredow

(*) Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme.

L'espace Info Énergie



Depuis novembre 2011, le Pays Sud Toulousain dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial accueille un Espace INFO ENERGIE, qui vous propose des conseils gratuits neutres et indépendants sur la maîtrise de l'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables auxquels sont associées les aides financières mobilisables.



Présentation de la plateforme rénovation énergétique de l'habitat :

A compter du 1^{er} juillet, le Pays Sud Toulousain, accueillera la Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat. Cette Plateforme permettra aux particuliers de bénéficier d'un accompa-

gnement personnalisé et gratuit (service public) de A à Z sur leur projet de rénovation énergétique du logement, par un conseiller énergie du Pays Sud Toulousain.

Localisation

Depuis le 1^{er} juillet, l'Espace Info Energie ainsi que la Plateforme de rénovation se situent dans le même bâtiment que la Direction Départementale des Territoires zone Naudon, situé au 31 chemin de Saint-Laurent 31390 Carbonne
Tél. : 05 61 97 34 20.
infoenergie-sudtoulousain@orange.fr

L'Office de Tourisme obtient un nouveau label

L'Office de Tourisme de Carbonne est labellisé « Tourisme & Handicap » depuis le 4 juin 2015. Seuls cinq offices de tourisme l'ont obtenu jusqu'à présent en Haute-Garonne.

Pour l'obtention du label, la structure a été accompagnée par le Comité Départemental du Tourisme. Désormais, elle est adaptée pour trois déficiences : moteur, mentale et visuelle.

Pour cela, l'agent responsable a dû suivre une formation spécifique, cofinancée par la Région et l'Union Européenne. Par la suite, elle devra former ses agents, stagiaires ou vacataires à l'accueil de public en situation de handicap.

Les locaux ont été aménagés selon les prescriptions du ca-

hier des charges du label grâce aux services techniques de la commune de Carbonne.

La documentation à disposition du public en situation de handicap se trouve sur des présentoirs aux normes. Les brochures disponibles sont soit en braille, soit mis en forme avec une taille de police de caractère adéquate. Elles regroupent tous les lieux touristiques ou pratiques accessibles au public en situation de handicap.

D'autres outils sont à disposition : dactylographie, enregistreurs numériques en prêts...



M. le Maire avec à ses côtés Olivier Pons, Président de l'Office de Tourisme et Stéphanie Commenges chargée de développement touristique de l'Office de Tourisme devant la plaque du label « Tourisme & Handicap ».

L'agent référent peut également participer à des consultations publiques, commerciales ou entrepreneuriales concernant l'accueil de ce public. ■

« Si tu prends ma place prends aussi mon handicap »

Le Lions club de Cazères, dans le cadre de l'opération « Partenaire dans la cité », vient d'offrir à la ville de Carbonne, 13 panneaux « Si tu prends ma place prends aussi mon handicap », financés par des entreprises et professions libérales carbonnaises représentant ce slogan. Les panneaux ont été fixés par les services techniques sur la signalétique verticale des places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Cette campagne rappelle ainsi aux automobilistes qu'il faut respecter les places de parking réservées aux véhicules des personnes à mobilité réduite. Tout stationnement illicite est passible d'une contravention de 135 €. ■



Inauguration symbolique du 1^{er} panneau installé devant l'Office de Tourisme. Étaient présents : J.L. Duguet (président du Lions Club 2015), Bernard Bros (Maire de Carbonne), Bernard Aubert (président du Lions Club 2014), Olivier Pons et Mireille Grandet (conseillers municipaux), Olivier Carté (donateur), Bernard Darrées (président du Centre de Rééducation des Invalides Civils).

Établissements recevant du public et accessibilité

Un nouveau dispositif, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

Pour savoir si l'établissement est conforme aux normes d'accessibilité, consultez le site ministériel suivant <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Outil-d-auto-diagnostic-du-niveau-d.html> afin d'établir en ligne un auto diagnostic sur l'établissement. Pour cela, il faut remplir un imprimé Cerfa N° 13824*03 « Demande d'approbation d'un AD'AP pour un ERP isolé sur une seule période » et le déposer à la mairie. <http://lesadap.fr/cerfa-1382403-dit-cerfa-adap/>

Si l'ERP n'est pas conforme, et si les travaux ne nécessitent pas un permis de construire ou d'aménager, il est impératif de déposer le dossier Ad'AP, en 3 exemplaires, avant le 27 septembre 2015 à la mairie, auprès du service urbanisme.

Pour tout renseignement : **DDT (Direction Départementale des Territoires)**
Zone Naudon
31 chemin Saint-Laurent
31390 Carbonne,
Les lundis et jeudis de 14 h à 17 h. Tel : 05.61.97.80.30
Services de la mairie de Carbonne 05.61.87.80.03
Sur ERP de 5^e catégorie :
<http://lesadap.fr/suis-gestionnaire-dun-erp-5eme-categorie-serais-pas-accessible-au-1er-janvier-2015/>

Circuler à Carbonne : une place pour

Partager l'espace public pour améliorer la mobilité et la qualité des déplacements en donnant une juste place aux piétons, aux cyclistes, aux personnes à mobilité réduite, aux automobilistes et aux transports en commun est une préoccupation de la municipalité pour mieux vivre et mieux se déplacer dans Carbonne.

Circuler et cheminer à Carbonne

Liaisons douces

La complémentarité piéton-vélo-automobile-transport public s'organise autour du partage de la voirie. L'enjeu étant de faciliter le passage du vélo à pied, du vélo au train et de permettre le stationnement des deux.

La sécurisation des circulations douces est une priorité qui a largement été mise en oeuvre sur ces dernières années.

Ainsi les aménagements le long de la voie Jean-Monnet, du rond-point du Pradet, de la route du Lançon et de l'avenue Aristide-Briand sont achevés.

La commune a demandé à la communauté de Communes d'étudier l'aménagement de circulations douces le long du chemin de la Dourdouille de la route du Lançon, et une réflexion plus globale de circulation sera réalisée dans le quartier autour du groupe scolaire Guy-Hellé.

Dans le quartier du Lançon, des aménagements de modulation de la vitesse sont en attente de validation du Conseil Départemental, validation nécessaire pour lancer le marché et les travaux dans le deuxième semestre de l'année.



Les cyclistes

Code de la Route, article R 110-2 toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police [...]

Balades pédestres

Les balades à pied sont une façon de découvrir le patrimoine Carbonnais. La municipalité vient de créer deux balades supplémentaires celle des coteaux et celle de l'Arize. Et une balade artistique est en cours de réalisation,

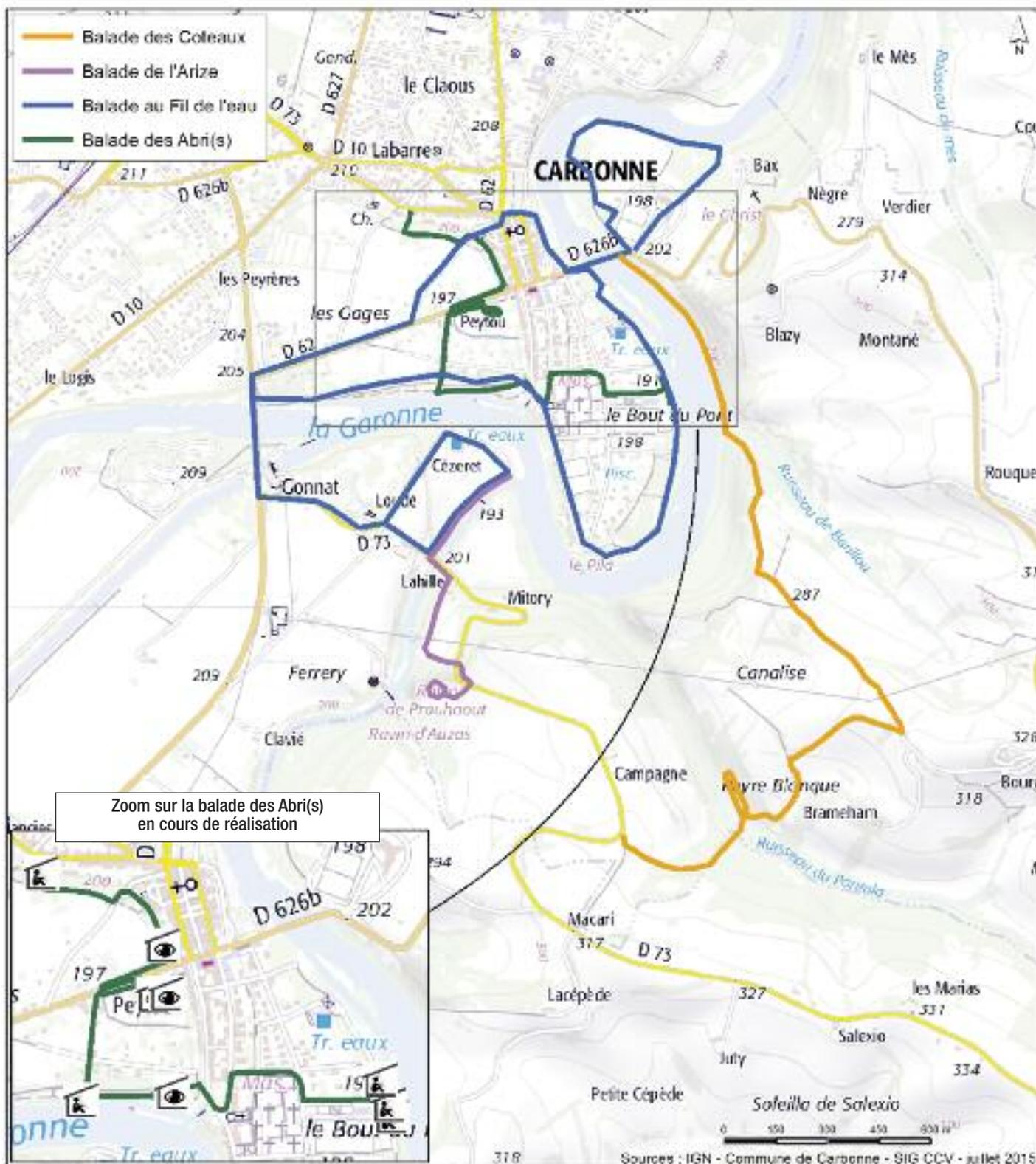
la « balade des Abri(s) ». Elles viennent s'ajouter à la balade « Au fil du temps » (découverte du patrimoine en centre-ville) et la balade au « Fil de l'eau » proposées par l'Office de Tourisme en visites guidées sur rendez-vous (05 61 87 59 03).



Josiane Libérati (adjointe au maire déléguée à l'environnement et au cadre de vie) et M. le Maire Bernard Bros devant le panneau de départ de la « balade de l'Arize ».

tous, une responsabilité pour chacun

Circuits des balades



Signalétique d'Intérêt Local (SIL)

La SIL (Signalétique d'Intérêt Local) englobe les panneaux informatifs permettant de guider, d'orienter l'utilisateur de la route vers les services et infrastructures susceptibles de l'intéresser dans son déplacement.



La commission urbanisme a souhaité faire évoluer la SIL afin d'intégrer les parkings du centre-ville et certains sites comme le Centre des finances publiques, le CMP, la MSA... qui étaient manquants. Des panneaux informatifs supplémentaires ont été mis en place dans le courant du 1^{er} trimestre 2015 par les services techniques.

L'équipe municipale a souhaité, par cette communication, faciliter la circulation afin de rendre attractif le centre-ville et ses abords.



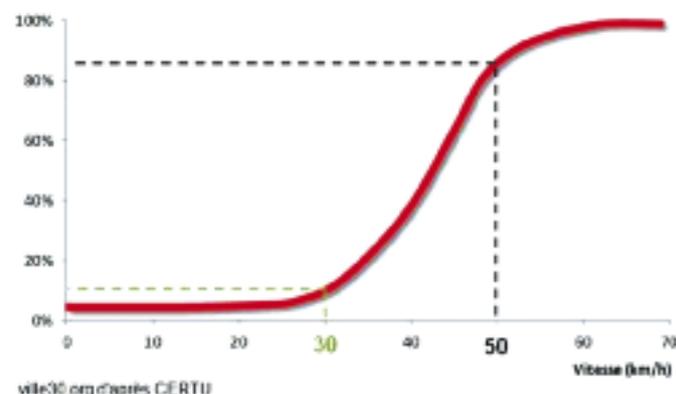
Zone 30 km/h

Faisant suite au PLU et au plan de circulation, la zone 30 en centre-ville a été mise en place en 2010. Le périmètre étendu fin 2011 est toujours actuel à ce jour (cf. carte ci-dessous).

Un véhicule qui roule à 30 km/h nécessite une distance de 13 m environ pour s'arrêter en cas d'urgence (1 seconde de réaction + décélération du véhicule) au lieu de 28 m à 50 km/h.

Cette vitesse réduite permet à l'automobiliste d'avoir un champ visuel fonctionnel plus large, d'établir un contact visuel avec les autres usagers et d'augmenter

Risque pour un piéton d'être tué dans une collision avec une voiture en fonction de sa vitesse d'impact



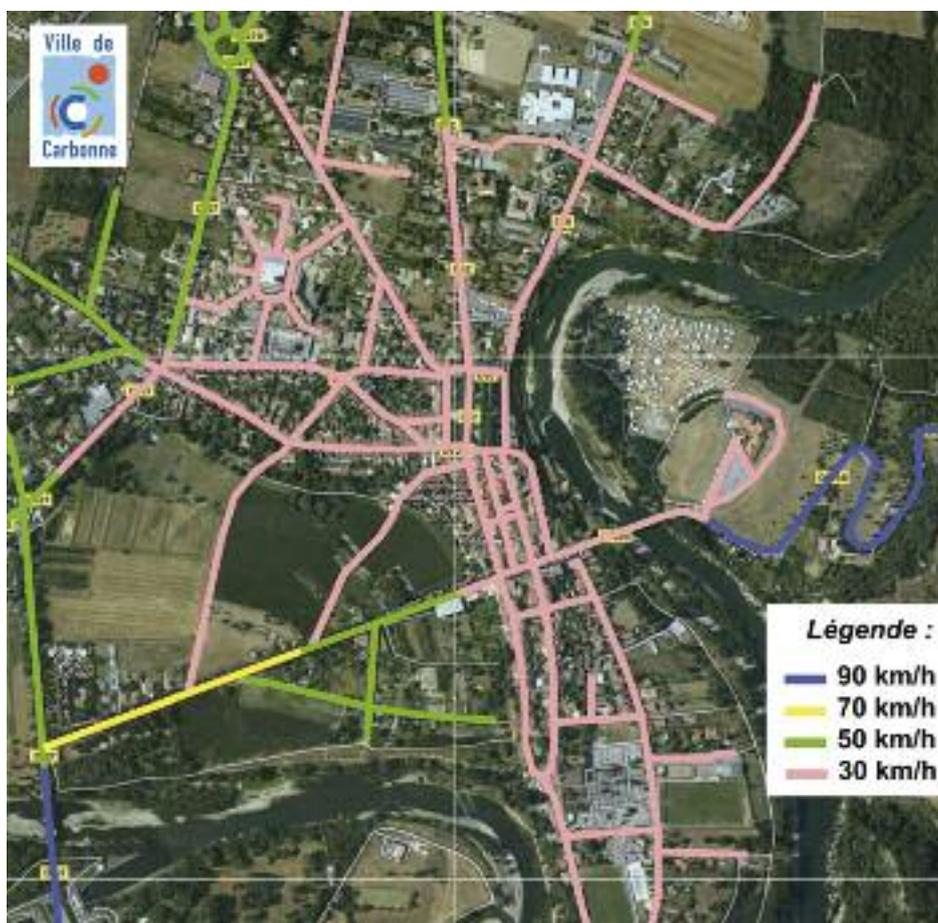
les chances d'éviter un piéton.

La probabilité d'accident mortel d'un piéton passe de 100 % à 70 km/h, à 80 % à 50 km/h et à environ 10 % à

30 km/h.

La zone 30 a été instaurée à Carbonne pour une meilleure cohabitation des véhicules, des piétons et des cyclistes.

Rappel des limitations de vitesse dans le centre-ville



Radars pédagogiques

A quoi servent-ils ?

Ils informent les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner, afin de les inciter à adapter leur comportement. C'est une fonction pédagogique pour rappeler la limitation de vitesse qui s'applique à l'endroit du passage.

Intérêt du dispositif

Dans une rue à double sens, les mesures et les comptages sont faits dans les deux sens de circulation.

Principale constatation

80 % des véhicules entrants en zone 30 km/h ne respectent pas la limitation même si on constate un abaissement de la vitesse.

Une réflexion est menée par la commission urbanisme en vue

d'un aménagement urbain pertinent afin de marquer de manière significative les entrées de zones à 30 km/h.

Une collaboration est mise en œuvre entre le service de la police municipale et la gendarmerie sur la base des relevés des radars.

Transports scolaires

Tous les enfants du département sont transportés gratuitement quand le domicile de l'enfant est à plus d'un kilomètre de l'établissement fréquenté.

710 élèves Carbonnais sont transportés gratuitement par le Conseil Départemental qui a la compétence transport. La commune de Carbonne est desservie par 18 lignes de transports scolaires.

710 élèves Carbonnais sont transportés gratuitement par les transports scolaires.



Sensibilisation à la sécurité routière pour les scolaires

Dans le cadre de sorties à vélo autour de Carbonne et le long du Canal du Midi, 116 élèves de CM1 et CM2 du groupe scolaire Henri-Chanfreau ont été sensibilisés à la sécurité routière.



Les sorties vélo autour de Carbonne servaient d'entraînement pour le grand périple du Canal du Midi où les enfants ont parcouru 40 km par jour en moyenne.

L'objectif des sorties vélo :

- Apprendre à se déplacer en groupe (à vélo) en respectant la réglementation routière (APER).
- Apprendre à gérer un effort long et respecter l'autre dans ses difficultés.
- Découvrir le patrimoine culturel de sa région.



La ville possède deux radars pédagogiques qui sont régulièrement déplacés par les services techniques en zone 30 et en zone 50 km/h.

Seulement 20 % des véhicules entrants dans la zone 30 respectent la vitesse.

Circuler après 65 ans

Transport personnalisé à la demande

Ce moyen de transport intra-Carbone a été mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour les personnes âgées de plus de 65 ans isolées, à mobilité réduite ou sans moyen de transport. **Deux circuits hebdomadaires sont programmés le mardi et le vendredi matin de 9 h 30 à 12 h. Il faut s'inscrire, simplement par téléphone, au plus tard la veille (lundi ou jeudi) auprès de la Régie des Transports au 05 61 97 69 53.**

La navette vous prend à votre domicile et vous dépose à votre rendez-vous (professionnel de santé, coiffeur...)



ou vous amène près des commerces pour faire vos courses.

Coût du Transport à la demande : 1 € (trajet A/R).

Voyager gratuitement ou à tarif réduit



L'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal Pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) **permet à l'ensemble des personnes de plus de 65 ans de se déplacer à moindre coût ou gratuitement en Haute-Garonne.**

Par exemple, pour les personnes non imposables 24 trajets gratuits par an sont attribués (cars départementaux et trains TER).

Où se procurer la carte ?

La carte de circulation est à demander à l'accueil de la mairie sur présentation du dernier avis d'imposition, d'un justificatif de domicile,

d'une pièce d'identité et de 2 photos d'identité.

Combien coûte-t-elle ?

Prix annuel de la carte 2€50.

Qui finance ?

Pour le réseau ARC-EN-CIEL, le prix total du voyage est pris en charge par :

- la commune à 50 %,
- et le Conseil Départemental à 50 %.

Pour les autres transports (cars et trains régionaux) le prix total du voyage est pris en charge par :

- la commune : 32,5 %,
- le Conseil Départemental : 32,5 %,
- les transporteurs : 35 %.

Bien stationner... un geste citoyen

937 places de parking sont matérialisées à Carbone dont 56 places pour les personnes en situation de handicap.

Pour les vélos des emplacements réservés sont également prévus aux abords des groupes scolaires, place de la République, place Jules Ferry, à la gare SNCF, à la piscine, devant la Médiathèque...



Emplacement vélos au groupe scolaire Henri-Chanfreau.

Présentation des places de parking

- **Parking centre-ville 350 places**
 - place de la République : 208 places
 - rue Gambetta : 11 places
 - La Roche : 25 places
 - Saint-Laurent : 21 places
 - Charles-de-Gaulle : 46 places (Claus)
 - Eglise : 14 places
 - Jules-Ferry : 25 places

- **Parking hors centre-ville 587 places**
 - La Gare : 74 places
 - Centre socio-culturel : 149 places
 - Stade Alfred-Prévoist : 69 places
 - Stade Léo-Lagrange : 53 places
 - Ecole Henri-Chanfreau : 135 places
 - Collège André-Abbal : 35 places
 - Ecole Guy-Hellé : 72 places

■ **TOTAL 937 places de stationnement**

Zone Bleue

Afin de faciliter le stationnement de courte durée, la ville de Carbone dispose de places gratuites à durée limitée : rue Jean-Jaurès, rue Gambetta, place Jules-Ferry et autour des halles.

Vous les reconnaîtrez facilement grâce aux panneaux installés sur

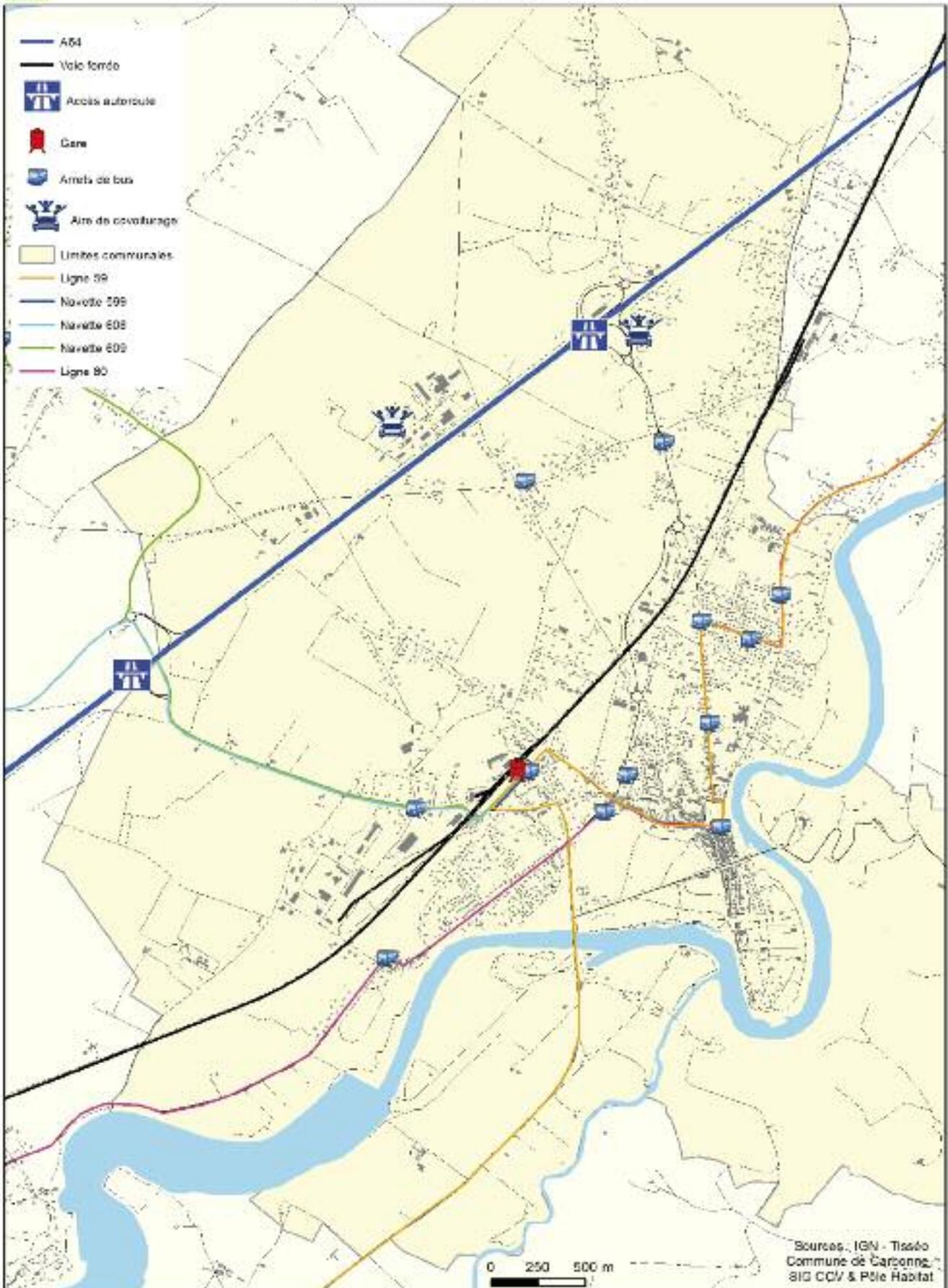


les places concernées et le marquage bleu au sol.

Une extension de la zone bleue est à l'étude.



Accessibilité - Carbone



Se déplacer hors Carbonne

En bus

La commune de Carbonne est actuellement desservie par la ligne 59 (Montesquieu - Carbonne - Noé - Toulouse) du réseau de bus urbains ARC-EN-CIEL. Gare SNCF, route de l'Arize (face au centre commercial de La Barre) et place de la République sont les trois points d'arrêts (cf carte p. 17). Pour un déplacement dans la zone le prix du ticket à l'unité est à 2€20. Possibilité de carnet de 10 tickets à 15 €.

Pour les personnes en situation de handicap un service de substitution existe, « Autonobus 31 ».

Contact : 0800 31 31 33.

Renseignements

Gare routière de Toulouse
68-70 bd Pierre Semard
31500 Toulouse
Tél. 05 61 61 67 67
Courriel :
infos.clients@rdt31.fr
N° Vert 0 800 511 883.

En train

Trafic voyageurs

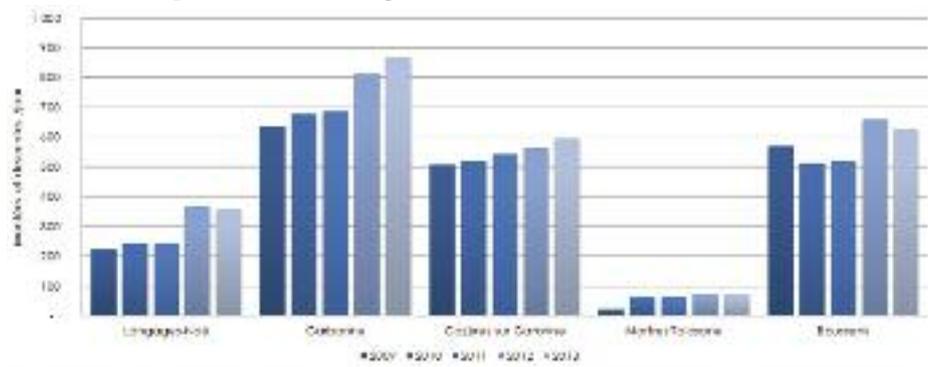
En gare de Carbonne en 2014, la SNCF a enregistré 284 000 voyageurs (montées et descentes). En terme de fréquentation la gare de Carbonne est la plus fréquentée de la vallée de la Garonne (cf. graphique ci-dessous).

Services annexes

Correspondances interurbaines avec les autocars du Conseil Départemental, lignes 59 et 60 – départ devant la gare. Un parking, de 74 places, pour les



Fréquentation des gares de la vallée de la Garonne



Source : Pays du Sud Toulousain.



véhicules est à la disposition des voyageurs dans la cour de la gare. Une étude est en cours pour les services techniques pour le réaménagement du parking pour permettre une offre de stationnement plus importante.

Des attache-vélos sont également mises à disposition des voyageurs.

La gare est équipée d'un distributeur de billetterie régionale situé à l'extérieur accessible 24h/24 pour l'achat de titres de transport.

Gare de Carbonne

La gare SNCF a été mise en service en 1862 par la Compagnie des Chemins de Fer du Midi et du Canal Latéral à la Garonne (voir historique p.20).

Horaire d'ouverture en semaine : 6 h 10 à 13 h45 et de 14h15 à 21h05,
Horaires des guichets : 6 h 30 à 13 h 25 et 14 h 35 à 20h45.



Deux élèves du collège Abbal récompensés par la SNCF

La SNCF a lancé, fin 2014, une campagne de sensibilisation et de prévention des jeunes à la traversée des voies en gare : « Soyez Vigilants en Traversant ».

17000 dépliants d'information sur les règles de sécurité à respecter lors de la traversée des voies en gare ainsi que des questionnaires sous forme de jeu-concours ont été diffusés aux jeunes dans 7 gares de Midi-Pyrénées (Carbonne, Albi, Auterive, Cazères, Longages-Noé, Pamiers et Villefranche de Lauragais), 8 mairies, 25 établissements scolaires. La SNCF a reçu 408 retours de bulletins dont 312 comportant les bonnes réponses au jeu concours. Le 1^{er} et 2^e prix ont été attribués à deux élèves du collège André Abbal : Théo Lasserre (6^e) et Camille Dufau (3^e). La remise des prix a eu lieu en gare de Carbonne le mercredi 8 avril 2015.



Les représentants de la SNCF, Michel Vignes adjoint au Maire chargé de la sécurité, Jocelyne Cairoli (principale du collège A. Abbal) entourent, Théo Lasserre et Camille Dufau, les élèves récompensés.

En voiture

La ville de Carbonne est un carrefour routier puisqu'elle est accessible directement de l'autoroute A64 (mise service en 1998) par les sorties n° 26 et 27. De plus, elle est traversée par une des plus longues départementales de France, la D627. Pour vous donner un ordre d'idées, en avril 2014, 10 690 véhicules jour (dont 6% de poids lourds) ont emprunté la D627 entre le giratoire de Bony et celui de la Dourdouille (comptage en jours ouvrés - allers retours fournis par le secteur routier de Cazères).



Aire de covoiturage de la sortie 27 située au rond-point de Bony.

Le covoiturage

Tisséo et le Pays du Sud Toulousain se sont associés afin de mettre à disposition des habitants une plateforme de covoiturage : <http://covoiturage.tisseo.fr>. De plus, deux aires de covoiturage sont matérialisées à Carbonne aux sorties 26 et 27 de l'A64. La municipalité étudie un aménagement de l'aire de covoiturage au rond-point de Bony (sortie 27) afin d'optimiser les places de stationnement.

De la diligence au train à Carbonne

Avant la révolution des communications au milieu du XIX^e siècle, le transport assuré par traction hippomobile est lent, peu confortable et coûteux.

En 1830, la malle-poste reste le moyen de transport le plus rapide (Paris-Toulouse : 72 heures). Carbonne est desservie par un réseau de diligences : Toulouse-Cazères et Toulouse-Montesquieu.

L'arrivée du chemin de fer sonne la fin progressive du transport à chevaux. La ligne Toulouse Montrejeau est ouverte le **9 juin 1862**, le train circule à 35 km/h (double de la malle-poste). Le « monstre brutal soufflant... de la fumée » fait peur, les médecins signalent des fluxions de poitrine, des pleurésies et des catarrhes... Pourtant dès 1875 les pèlerinages pour Lourdes au départ de Carbonne voient des quais bondés.

La liaison entre gare et centre-ville est assurée par un omnibus à cheval et c'est encore en diligence que l'on va de Carbonne au Mas d'Azil en « correspondance spéciale » avec un billet unique diligence/train.

En 1907, la compagnie des Chemins de Fer du Sud Ouest relie Carbonne à Montesquieu puis à Sabarat en 1911 (1h30 de trajet), c'est le « tramway à vapeur »



Billet de diligence entre Le Mas d'Azil et Carbonne (1863) - Coll. Lacombe.



qui franchit la Garonne au Pont de Pierre : trois trains par jour dans les deux sens. Il cesse d'être exploité en 1938,

les derniers tronçons de voie sont déposés en 1982 et la cabane-guichet, place de la gare à Carbonne disparaît un

peu plus tard. Les petites gares, encore visibles le long du trajet, sont transformées en habitations, elles gardent sur leur façade le nom de la station.

En 1914 le maillage de la France en voies ferrées est terminé, le chemin de fer révèle son rôle économique et stratégique : ainsi, un soldat de Montesquieu-Volvestre reçoit sa lettre de mobilisation le mercredi après-midi, le jeudi, le « Petit Train » l'amène à Carbonne, le vendredi, il reçoit son paquetage à la caserne de Toulouse. Le samedi il part de Matabiau par train militaire et se retrouve sur le front le lundi matin !

Christian Lacombe - HTC

Sources :

- « Carbonne huit siècles d'histoire » H. Ménard.
- « Le premier pèlerinage carbonnais à Lourdes » A. Lagarde. Revue HTC n°5
- « La Haute-Garonne et sa région » L. Dutil.



DISTINCTION

André Lagarde nommé citoyen d'honneur de la ville

En séance du 10/03/2015 le conseil municipal a choisi de nommer André Lagarde, citoyen d'honneur de la ville. Il est le premier Carbonnais à recevoir cette distinction. Cet hommage est attribué aux personnalités vivantes qui se sont illustrées par les services qu'elles ont rendus à l'Etat ou à la cité par leur contribution éminente au développement de la science, des arts ou des lettres.

Faisons connaissance avec cet homme discret

André Lagarde est enseignant à la retraite, écrivain, journaliste, lexicographe occitan et grand défenseur de la culture occitane. Après l'école normale, il débute comme instituteur à Argain en 1947, à Fustignac de 1948 à 1955, à Noé de 1955 à 1962 puis professeur de lettres et d'Espagnol au collège de Carbonne.

En 1967, il fait partie des fondateurs du Centre Régional d'Etudes Occitanes (CREO) et prend la présidence de l'Escòla occitana. Puis devient conseiller péda-

gogique d'occitan de l'académie de Toulouse en 1976. Il est l'interlocuteur du Rectorat de Toulouse pour l'occitan et partie prenante à la création du CAPES d'occitan – langue d'oc. Il est élu Maître-ès-Jeux en 1982 à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, institution fondée en 1323 qui cherche à promouvoir en particulier la poésie et la littérature occitanes. Pour l'ensemble de son œuvre, il a été fait Chevalier des Palmes Académiques et Chevalier de la Légion d'Honneur.



Son investissement pour la ville

A Carbonne, il a fondé le Cercle Occitan en 1967 et l'a présidé pendant plusieurs années. Il a également été président d'Histoires et Traditions Carbonnaises pendant 13 ans (1990-2003). Organisateur de nombreuses manifestations (concert de chanteurs occitans pour la Saint-Laurent, feux de Saint-Jean, castagnades, messes en occitan, expositions, conférences), il sait être présent sans être en représentation. A ce jour, il a publié près d'une cinquantaine d'ouvrages (recueil de contes, anthologies, ouvrages pédagogiques, dictionnaires, traductions...).

Il n'est pas rare de le croiser, avec son épouse, lors des manifestations culturelles ou historiques. Il est tou-

jours animé par le désir de transmettre avec beaucoup de bon sens, il saisit le sens, celui qui se partage dans la diversité.

Lo sen ven pas l'èdat (le bon sens n'arrive jamais avant l'âge).

A l'occasion d'une journée organisée par le Cercle Occitan de Carbonne et du Volvestre en hommage à André Lagarde, Bernard Bros, Maire de Carbonne lui a remis la médaille et le diplôme de citoyen d'honneur de la ville : « *Cette distinction honore votre action et votre engagement pour notre ville, vous voici le 1^{er} citoyen d'honneur de Carbonne. Merci M. Lagarde au nom des Carbonnais d'être ce que vous êtes* ». ■



Martine Lagarde, Renée Lagarde, André Lagarde, Bernard Bros et Christian Lagarde.



Publications d'André Lagarde.

Lancement du Projet Educatif Territorial

Les services de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ont validé le 2 juin dernier le Projet Educatif Territorial (PEdT) pour une période de 3 ans (septembre 2015 - septembre 2018).

Dans un souci de continuité et de cohérence éducative sur le territoire, les communes de Carbonne, La-caugne, Latrape, Lafitte-Vi-gordane, Marquefave, Peyssies, Saint-Julien et Salles-sur-Gar-ronne, toutes signataires du même Contrat Enfance Jeu-nesse (CEJ) ayant pour parte-naire et organisateur unique la MJC de Carbonne, ont sou-haité dans le cadre de l'élabo-ration du PEdT travailler sur un projet commun.

L'objectif est de mettre en place une organisation et une articulation des temps scolaires peri et extra scolaires similaires et de bénéficier de l'expérience de chacune au fil du temps.

L'ambition de notre PEdT est de porter un projet édu-catif de qualité basé sur un schéma cohérent avec une



Cours de Hip-Hop proposé par la MJC dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Objectifs généraux du PEdT

- Favoriser l'accès à l'éducation, la culture, au sport et au loisir pour tous afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire,
- Permettre au public d'être acteur du projet de territoire,
- Valoriser les compétences et les richesses du territoire,
- Garantir sur le long terme et sur tous les temps la qualité de la prise en charge du public,
- Sensibiliser le public et les professionnels aux valeurs qui favorisent le vivre ensemble : laïcité, égalité, solidarité,
- Développer l'aide à la parentalité.

préoccupation centrale l'enfant, le jeune et sa famille, en partenariat avec les acteurs éducatifs et en mutualisant les richesses et compétences du territoire.

Pour chaque objectif, des actions à mener bien précises ont été définies dans le PEdT. La mise en oeuvre de ces actions reposera sur une gouvernance partenariale à échelle territoriale et locale, elle sera chargée du suivi et de l'évaluation du PEdT. Elle sera composée d'élus des différentes communes signataires, des représentants de l'Education Nationale, de la CAF, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Communauté de Communes (service petite enfance), de la MJC et des parents d'élèves, des associations.... ■

La danse contemporaine à l'école

A compter d'octobre 2015, la ville de Carbonne sera partenaire de la Compagnie Samuel Mathieu à travers un projet artistique et éducatif, « La Plateforme ».

Les enfants des écoles pourront bénéficier d'un apprentissage de qualité dans le domaine de la danse contemporaine avec la Compagnie Samuel Mathieu reconnue sur le territoire (Festival Neuf9).

Trois actions seront menées auprès des scolaires par les professionnels de la danse contemporaine :

Pendant les activités périscolaires en partenariat avec la MJC et les enseignants à travers des ateliers de pratique artistique sur deux semaines et au sein des deux groupes scolaires.

Dans le projet Danse à l'école, en

partenariat avec l'Éducation nationale : deux classes du primaire participeront à des ateliers d'une durée de 10 heures encadrés par la compagnie.

Dans la mise en place d'un Contrat Local Éducatif Artistique (CLEA),

projet financé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Midi-Pyrénées, dont la mission prioritaire est la démocratisation culturelle en faveur des publics d'âge scolaire. ■

La Mairie ouvre ses portes aux scolaires

En avril dernier, la classe de CE1 du groupe scolaire Guy-Hellé, sur l'initiative de son enseignante Mme Brunet, est venue visiter la Mairie et découvrir ses différents services. Les enfants ont été accueillis par Marie-Caroline Tempesta adjointe au maire en charge de l'éducation, l'enfance et la jeunesse, Michèle Lauré conseillère municipale et Sandrine Martin directrice générale des services.



Visite du bureau du Maire, Bernard Bros et des différents services de la Mairie.
Présentation du buste de Marianne symbole de la République Française, de l'écharpe tricolore du Maire et celles des Adjointes.



Les enfants découvrent la salle du conseil municipal et son fonctionnement.



Chaque enfant a reçu le livret « A la découverte de ta commune » offert par la Mairie.

Un nouveau dispositif pour les Carbonnais : « participation citoyenne »

Le conseil consultatif des aînés mis en place à l'initiative de la municipalité précédente, a été renouvelé lors de cette mandature. Une de ses missions est d'être à l'initiative de projets et de réflexions à mener. C'est ainsi qu'il a émis le souhait de travailler sur la « participation citoyenne ». Cette instance, n'a pas de pouvoir décisionnel, celui-ci appartient aux seuls élus. Lors de sa séance du 21 avril 2015, le conseil municipal a validé la mise en place du dispositif « participation citoyenne » et a consulté les Carbonnais par le biais d'une réunion publique animée par le lieutenant-colonel Gojkovic-Lette assisté du major Sarraute en présence de M. le Maire et des conseillers municipaux.

Ce concept participe autant de la sécurité que du renforcement du lien social. Il combat l'individualisme en développant l'entraide et le soutien aux personnes vulnérables.

Extrait du discours de présentation du lieutenant-colonel Gojkovic-Lette : « La participation citoyenne, c'est devenir acteur de sa sécurité. C'est une chaîne de solidarité active.

La participation citoyenne associe les acteurs locaux de la sécurité à une population ciblée, concernée par la sécurité de son environnement, avec et sous le contrôle de l'État.

La participation citoyenne, c'est accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation par une meilleure efficacité de la prévention de proximité, par une dissuasion visible et, rassurer la population en l'associant, en renforçant le contact et les échanges.

La démarche de participation citoyenne nécessite l'adhésion des élus et l'engagement de la population.

Il ne s'agit en aucun cas de mettre en œuvre un dispositif statique ou dynamique de contrôle d'un quartier par ses habitants.



La participation citoyenne, c'est avant tout un réseau de solidarités de voisinage.»

Le lieutenant-colonel et M. le Maire ont répondu volontiers aux nombreuses questions posées par l'assistance.

Une fiche rappelant les bons réflexes pour lutter contre les cambriolages a été distribuée aux personnes présentes. Elle est à la disposition du public à l'accueil de la mairie et téléchargeable sur www.ville-carbonne.fr. ■

L'Assurance Maladie informe...

Les personnes socialement fragilisées connaissent une exposition supérieure aux risques santé et un accès difficile à l'information. Cela se traduit par un recours limité et plus tardif au système de soins voire un renoncement à certains soins.

Pour prévenir ces risques le service social de l'Assurance Maladie en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a proposé à un public ciblé des séances d'information portant sur la connaissance des droits dans le but de faciliter l'accès aux dispositifs de soins.

Ces rencontres ont eu lieu, courant juin, à la Mairie de Carbonne.

L'intervention s'est faite auprès de petits groupes de personnes pour favoriser la prise de parole et les échanges des participants.

Ces rencontres ont per-



1^{ère} réunion

mis le repérage des besoins en santé des personnes, l'appropriation des informations données et la levée de freins à la santé.

Ces interventions se poursuivront, en septembre, par une information aux responsables d'associations caritatives qui ont un contact proche et régulier avec ces publics. ■

Création d'ateliers thématiques par l'observatoire social

Suite au dernier observatoire social fin 2014, deux axes de travail ont émergé sur les problématiques relevées par les acteurs sociaux (CCAS, CAF, mission locale, Gendarmerie, Inspection Académique, Education Nationale, MJC, Tremplin, associations caritatives...).

Présentation des deux axes de travail

1. Personnes isolées avec enfants confrontées aux problèmes de la séparation, problèmes de finances, d'emploi, de formation, de garde d'enfants, de logement, de violence et d'accès aux droits...

2. La jeunesse et la citoyenneté : refus de l'autorité, violence, précarité des jeunes exclus du système scolaire, parentalité...

A travers ces différents champs disciplinaires, l'objectif est d'avoir un regard transversal sur ces problématiques repérées, d'acquérir une ouverture sur les autres disciplines, sur des questionnements auxquels nous n'aurions pas forcément pensé seul. Un travail collectif à travers des ateliers thématiques, nous a paru indispensable pour faciliter la coordination de nos actions et étudier les moyens à mettre en place

selon les besoins et nos possibilités.

Création des ateliers

Deux comités de pilotage sont créés. Le premier sur les personnes isolées avec enfants sera animé par M. Aubert (travailleur social de la CAF). Et le second, animé par N. Auguet (directrice de la MJC) travaillera sur la jeunesse, la citoyenneté et la parentalité. ■

Rencontres d'automne

Le Centre Communal d'Action Sociale invite toutes les personnes âgées de plus de 60 ans, résidant à Carbonne, à la 8^e édition des « Rencontres d'Automne »

● Mercredi 14 octobre 2015 à partir de 14h

Inscription avant le 8 octobre 2015 au bureau du CCAS auprès de Gaëlle Badie ou Catherine Antalova ou par téléphone au 05 61 87 80 03.



Toute l'équipe du CCAS autour de Mireille Grandet.

L'EHPAD et l'hébergement court séjour

A l'initiative du conseil consultatif des aînés, la commune a organisé le lundi 15 juin 2015 à 18 h une réunion « information – débat » sur le thème « EHPAD et Hébergement temporaire ». Sylvie BENICOURT, directrice de l'EHPAD Résidence Jallier à CARBONNE, avec Marie-Christine RAFFIT, responsable administrative de cet établissement, ont présenté les grandes lignes des différentes formules d'accueil en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Hébergement permanent

Hébergement complet en chambre individuelle ou double. L'EHPAD Jallier dispose :
- de 67 chambres individuelles et 7 chambres doubles.

- **d'un service de restauration et de blanchisserie** inclus dans le prix de journée.

- **d'une aide à la vie quotidienne** assurée par des agents présents 24h / 24h et 7 j / 7.

- **d'une animation** assurée du lundi au vendredi par une animatrice diplômée.

- **d'une surveillance médicale** dispensée par une équipe soignante composée de divers professionnels de santé.

Un EHPAD peut être public (comme à Carbonne), associatif ou privé. Les services proposés varient en fonction du statut.

Hébergement temporaire :

Les personnes à partir de 60 ans y sont accueillies pour des périodes à partir de 3 jours. La personne intéressée peut revenir autant de fois qu'elle le sou-

haite, dans la mesure des places disponibles. **Le tarif et les prestations sont les mêmes que sur l'hébergement permanent.** L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est versée par le Conseil Départemental sur présentation de la facture et pour une durée de 90 jours maximum par an.

Ce mode d'hébergement permet aux aidants familiaux, à une personne âgée sortant d'hospitalisation, au conjoint d'une personne hospitalisée de

faire face aux situations diverses.

L'EHPAD Jallier dispose de 5 places d'hébergement temporaire, dans une villa située dans le parc de la résidence et dénommée « Les jardins de Jallier ».

Un dossier de demande d'admission normalisé pour tous les EHPAD de France est disponible à Jallier et téléchargeable sur www.ville-carbonne.fr.

Le tarif journalier minimal restant à charge pour 2015 à Jallier est de 62,47 €. ■

TOUS AUX ABRI(S)... AVEC LAURENT CADILHAC NOTAMMENT

Journée festive et d'inauguration

Toute la journée du 3 octobre

Avec chansons, flammes, mobyettes, musiques, étoiles, apéro et artifices.

Vous les avez vues apparaître ici et là. Sur la digue, sous l'église, sur les bords de Garonne, à la pisciculture... Des sculptures en fer et osier, en tôle et châtaignier, installées dans six lieux de la ville, qui deviennent autant de cadres à la contemplation du paysage et qui formeront un parcours nouveau dans et autour de Carbonne-vieille ville, à emprunter seul(e) ou à plusieurs...

Bref, une invitation à sortir, pour se mettre... aux Abri(s) !

Au terme de 18 mois de rencontres avec les services techniques et culturels, de déplacements entre sa Bretagne d'origine et le Volvestre d'accueil, d'échanges avec le CAUE 31, d'ateliers avec une classe d'arts plastiques du collège André-Abbal...

Après 6 mois de chantier lancé lors de cette belle fête aux Braseros du 27 mars der-

nier, et dont vous avez pu suivre l'évolution lors de promenades dans cette partie de la ville...

Les neuf sculptures conçues par l'artiste Laurent Cadilhac seront prêtes à être inaugurées le samedi 3 octobre, à l'occasion d'une journée bâtie, écrite, rêvée entre la ville de Carbonne et Pronomade(s) en Haute-Garonne, Centre national des arts de la rue.



Demandez le programme du samedi 3 octobre

- Dans la journée, Cie On Off / « SMS livraisons » (commandez et faites livrer une chanson à domicile, chez qui vous voulez !).
- 18 h : Balade inaugurale (départ des bords de Garonne, derrière le Tennis club).
- 19 h 30 : Apéritif dans la rue (place de la mairie).
Pour patienter jusqu'aux étincelles de Pierre de Mecquenem/La Machine, vous aurez la possibilité de vous restaurer autour des braises entretenues par le comité du personnel municipal. Au menu, grillades multiples, de viandes et légumes !
- 21 h : Pierre de Mecquenem / La Machine / « Flammes » (installation de feu) (départ de la pisciculture).
- 22 h 30 : Les Chevals (concert) (sous la halle à la volaille).

Cie On Off En journée

Pour passer vos commandes de chansons, deux possibilités :
 - du mercredi 30 septembre au vendredi 2 octobre, en venant à la médiathèque municipale - 48, rue Lucien-Cassagne (de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h),
 - ou le samedi 3 octobre (de 9 h à 13 h) auprès de la compagnie On Off sur le marché de terroir - halle centrale. Vous choisirez ensuite votre chanson parmi un large répertoire de styles différents, votre chanteur-livreur (plutôt rockeur ou castafiore ?) et l'enverrez (à mobyette !) sonner à la porte de la personne à qui vous souhaitez offrir votre mélodie ! Attention, ils ne livreront vos cadeaux chantés que dans un rayon de 4 km autour de Carbonne et uniquement le 3 octobre, de 10 h à 13 h et de 16 h à 17 h 30 !



Une journée avec spectacles gratuits et inauguration, avec discours et chansons, avec des réalités et des artifices !

Pierre de Mecquenem / La Machine **21h**

Cette soirée sera chaleureusement mise en lumière par Pierre de Mecquenem/La Machine et ses artistes-machinistes, dans une belle mise en scène faite de flammes et braises... dont le point culminant sera un flamboyant bouquet d'étincelles au ciel !



© Aziz SOUMAILA



© Laïre BARBOSA - LDPR

Les Chevals **22 h 30**

Les Chevals, ce sont une trompette, deux trombones, un tuba, deux saxophones, un soubassophone, une guitare électrique et une batterie. Parfois ils chantent et soufflent même dans des conques, coquillages tropicaux dont les sonorités oscillent entre la corne de brume et la flûte. Une équipée originale qui saura vous faire danser sur des mélodies jazz, blues et funk... ! Ambiance assurée !



Renseignements

Service culturel de la ville : 05 61 87 59 81

www.ville-carbonne.fr

En partenariat avec Pronomade(s) en

H^{te}-Garonne, Centre national

des arts de la rue. Tél. 05 61 79 95 50

www.pronomades.org



Programmation culturelle

■ **Dimanche 13 septembre**

Jazz - Swing > Trio Swing Bach

Concert gratuit sous la halle - 11h30.

Possibilité de restauration sur place sous forme d'apéro-tapas.

■ **Samedi 3 octobre**

Tous aux Abri(s) > Journée festive et d'inauguration

(voir programme détaillé ci-contre)

■ **Samedi 7 novembre**

Le pays de la grande fabrique de mots > Cie Ronds de filles

Conte dansé inspiré de l'album jeunesse d'Agnès Lestrade.

Médiathèque municipale - 18 h.

Jeune public à partir de 6 ans. Durée : 30 mn. Gratuit.

Jauge limitée. Réservation conseillée auprès de la médiathèque à partir du 24 octobre (05 61 87 59 81).

Spectacle offert par le Conseil Départemental de la H^{te}-Garonne.

■ **Jeudi 12 novembre**

Voyage Extra-Ordinaire > Cie La grosse situation

Théâtre.

En quête d'une définition de l'aventure, les trois exploratrices curieuses de la Grosse Situation sont parties en voyage questionner la prise de risque et l'extra-ordinaire.

Salle des fêtes du centre socio-culturel - 21 h. Entrée 12 et 5 €.

Renseignements et réservations auprès du service culturel : 05 61 87 59 81.

Dans le cadre de la 16^e saison des arts publics de Pronomade(s) en Haute-Garonne en partenariat avec le service culturel de la ville.

■ **Samedi 28 novembre**

C'EST IDIOT ! Cabaret crétin... > Cie Les Cyranoïaques

Revue musicale.

Cette revue musicale tente de répertorier avec humour les chansons idiotes d'un siècle de variété française, selon des critères absurdes.

Salle de cinéma du centre socio-culturel - 21 h.

Tout public. Gratuit. Durée : 1 h 15.

Renseignements et réservations auprès du service culturel : 05 61 87 59 81.

■ **Samedi 19 décembre**

C'est l'histoire d'une histoire > Cie Pupella-Noguès

Rendez-vous marionnettique.

Rendez-vous croisé entre la littérature et le théâtre de marionnette, la Cie Pupella Noguès vous présente une lecture marionnettique d'après l'album d'Edouard Manseau, « c'est l'histoire d'une histoire ».

Médiathèque municipale - 18 h.

Jeune public à partir de 3 ans. Gratuit. Durée : 35 mn.

Jauge limitée. Réservation conseillée auprès de la médiathèque à partir du 1^{er} décembre (05 61 87 59 81).



Retrouvez la programmation culturelle municipale en détail sur la plaquette disponible à la médiathèque, à l'office de tourisme, à la mairie et téléchargeable sur www.ville-carbonne.fr.

Cie Samuel Mathieu - danse contemporaine

A compter d'octobre 2015, la ville de Carbonne deviendra partenaire de la Cie Samuel Mathieu à travers un projet artistique et éducatif, « La Plateforme ».

Cette compagnie de danse contemporaine, reconnue sur le territoire, sera en résidence de création à Carbonne. Elle interviendra auprès des écoles, développera un partenariat avec la MJC et proposera divers spectacles et actions vers le public, notamment lors d'un temps fort, le FESTIVAL NEUF9, au cours duquel le collectif Faun, les compagnies La Cavale, Gilles Baron et Samuel Mathieu se succéderont pour vous offrir de beaux moments chorégraphiques.



■ Halle à la volaille

Judi 19 novembre / 20h30
W MEMORABILIA - Cie grecque
Root Less Root

Vendredi 20 novembre

■ 20 h 15
Création Cie Samuel Mathieu -
CRR de Toulouse
■ 21h
FAILLES - Cie LA CAVALE – Eric
Fessenmeyer & Julie Coutant

Samedi 21 novembre

■ 19 h
Restitution d'atelier Marie
URVOY
MJC – Cie SAMUEL MATHIEU
■ 19 h 30
LA NUIT ENTRE DEUX SOLEILS
Cie Gilles Baron



© Xavier Bordenave - La Cavale.

■ Salle de cinéma

Mardi 17 novembre / 20h30
CINÉMA - DANSE
programmation en cours

Mercredi 18 novembre / 20h30
Conférence PUPenVOL

Samedi 21 novembre / 16h
LE SYNDROME DE PAN
1^{ère} étape de travail FAUN
Sébastien Cormier & Fabrice Bouillon

Cet automne à la galerie municipale

■ Jusqu'au 30 août 2015

EXP'OSONS

Exposition annuelle d'artistes amateurs locaux.

■ Du 5 au 27 novembre 2015

Hassan KOURDI, Hussein KOURDI et Fatima ZOUAOU

Peinture, art plastique et calligraphie sur le thème de l'Orient.

■ Du 4 au 24 décembre 2015

« TRANSPARENCES »

Exposition collective de l'association « Entre les Mains ».

Vernissage vendredi 4 décembre à 18 h 30. ▶



■ Du 5 au 30 octobre 2015

« MÉMOIRE DE TERRE, MÉMOIRE DE PIERRE »

Chantal Brillet, Céramiques, Sculptures. Pierre Rieu, Photographies

« Elle, façonne la mémoire du temps, des âmes que l'on croit à jamais disparues. Sertie dans le calcaire, le sable, le grès, sous ses mains le passé renaît. Les temples retrouvent leur attrait. Aux entrelacs de pierre furieusement s'enlacent la peau du bois, le végétal scarifié. Lui, ses yeux vibrants de poésie, capture l'instant. Pose les images des ruines qui défient le temps. La lumière sublime joue dans les lianes, les feuillages d'où s'exhorte le passé. Chaque regard posé sur ses photos nous emmène au delà du visible. »



Galerie municipale située à la Mairie, place Jules Ferry. Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Une délégation carbonnaise à Korschenbroich

Initiée par le maire de Korschenbroich, ville allemande jumelée à Carbonne, une importante délégation carbonnaise conduite par son maire, Bernard Bros, accompagné de l'adjoint à la culture, aux sports et aux loisirs, a participé à diverses manifestations culturelles et sportives de cette ville.

Tout a commencé par une belle réception à l'hôtel de ville de Korschenbroich où le burgomaster Heinz-Joseph Dick (qui avait participé aux cérémonies du 11 Novembre à Carbonne) a procédé, après les discours d'usage, à un échange de cadeaux entre les délégations.



Vendredi 28 avril 2015 Korschenbroich - Réception officielle à l'hôtel de ville. Discours officiels. De g. à d. Heinz-Josef Dick, burgomaster de Korschenbroich, M. Chiapeta, comité de jumelage de Carbonne, Ali Benarfa, adjoint au Maire et Bernard Bros, Maire de Carbonne.



Samedi 18/04/2015 Korschenbroich - concert de l'ensemble « Les Diatoniks » de Carbonne à Korschenbroich.

Le samedi soir, les musiciens de l'ensemble musical «Les Diatoniks» de Carbonne et l'orchestre des jeunes du « Jugendblasorchester » ont donné un concert avec un final commun très apprécié.

Le dimanche se déroulait une grande course à pied internationale avec plus de 4 000 participants : la « City-Lauf » de Korschenbroich. Plusieurs membres de la délégation Carbonnaise dont le Maire, Bernard Bros, ont parcouru la course reine de 10 km avec succès. L'organisateur de la course a remis à Bernard Bros le trophée réservé chaque année à une personnalité. La délégation de Carbonne a été très touchée par l'accueil chaleureux et la qualité d'organisation des allemands ce qui renforce l'amitié entre nos deux peuples.



Dimanche 19/04/2015 Korschenbroich - City Lauf plus de 4 000 participants.



L'organisateur de la City Lauf remet le trophée réservé aux personnalités à Bernard Bros, maire de Carbonne.

Préparation du conseil des associations

La commission culture, sports et loisirs a convié l'ensemble des responsables associatifs pour une première réunion de travail autour du projet de création d'un conseil des associations, samedi 20 juin.

Cette première rencontre animée par Elisabeth Roumiguier (intervenante extérieure), en présence de 58 représentants associatifs Carbonnais, était axée sur trois points de réflexion :

1. Qu'est-ce qu'un conseil des associations ?
2. A quoi ça sert ?
3. Comment cela fonctionne ?

Sous forme de groupes, avec pour animateurs ou secré-

taires des élus de la commission culture, sports et loisirs et des agents de la collectivité, les participants ont apporté des réponses et émis des idées.

Le fruit du travail de chaque groupe a ensuite été synthétisé en assemblée plénière avec l'intervenante et Ali Benarfa, adjoint au maire.

Les prémices du conseil des associations se dessinent.



Elisabeth Roumiguier (intervenante) et Ali Benarfa, adjoint au maire présentent la synthèse aux 58 responsables associatifs, de cette première réunion de travail sur le futur conseil des associations.

40 ans du tournoi international de football

Le tournoi 2015 était dédié à Charles Bisaro, son créateur, à l'occasion de sa 40^e édition. Près de cent équipes ont répondu présentes dont les clubs étrangers de Galliera Veneta et Motinello (Italie), Korschenbroich (Allemagne) et pour la première fois un club hors Europe, l'Asseb Oran (Algérie).

La cérémonie officielle s'est déroulée au siège du club, en présence des représentants de la municipalité Denis Turrel, Ali Benarfa et des dirigeants des clubs étrangers et hors ligue. Etaient également présents, les présidents du district du Gers et de Toulouse ainsi que Jacques Breda speaker officiel du TFC et du Stade Toulousain qui a débuté au tournoi de Carbone il y a 20 ans.



Les vainqueurs du tournoi 89 et 91 et aussi les générations de joueurs des 40 ans du tournoi ont rechaussé les crampons pour un match amical, leur entraîneur de l'époque JM Céron.



Dotation de la Région Midi-Pyrénées remise à Eric Bardou (JSC) par les représentants de la Ligue B.Chêne et M. Farasin.



Les plus jeunes joueurs du tournoi en nombre lors de la remise des récompenses.



Les trophées style bouclier ont été conçus spécialement pour l'anniversaire du tournoi et offerts par des amis de la JSC.

Vainqueurs 2015

- U11 : Le Fousseret,
- U13 : TAC,
- U15 : St-Rémy de Provence,
- U17 : Hers Coussa (09) vainqueur de Carbone aux tirs aux buts,
- U7 et U9 : compétition sous forme de plateau le lundi.

Fête de la St-Laurent

Le comité des fêtes vous propose un programme varié et dense pour les festivités 2015 de la Saint-Laurent.



Vendredi 7 août

19 h : **Vernissage de Expos'ons** l'hôtel de ville et **remise des clés de la ville** par M. le Maire au comité des fêtes

22 h : **D.J. Medhy Prince**

23 h : Concert avec **Maude**

0 h : Soirée avec M.D.S. animations.

Samedi 8 août

8 h : **Concours de pêche** au lac de Barbis

14-18 h : **Animation voile** à la base nautique

18 h : Apéritif/concert avec **La Compagnie Française du Soleil**

22 h 30 : **Feu d'artifice Pyrosymphonique** réalisé par Toulouse Artifice Création

23h : **Grand bal** avec **La Compagnie Française du soleil**

Dimanche 9 août

9 h : **Concours de boules lyonnaises**

10 h 30 : **Messe de la Saint Laurent**

11 h 30 : **Défilé et dépôt de gerbes au monument aux morts** avec la banda Los Toros de Juzet d'izaut

12 h **Apéritif offert par la municipalité** et animé par **Les Standardistes**.

14 h 30: **Tournoi de volley ball** ouvert à tous.

20 h: **Repas festif** proposé par le comité des fêtes animé par **Los Toros**

22 h: **Concert** avec la chanteuse **Julie Pietri**

0h : Soirée avec **MDS Animations**

Lundi 10 août

10 h 45 : **Apéritif à la Résidence Jallier** avec **Serge Vergnes**

14 h : **Concours de boules** au boulodrome

15 h : **Jeux pour les enfants** animés par le comité des fêtes

18 h : **Thé dansant** avec **Serge Vergnes**

20 h : **GRAND CASSOULET** préparé par François Arlet animé par la **Banda Los Compagneros**

21 h 30 : **Bal variétés/musette** avec **Serge Vergnes**

A vos agendas...

■ Samedi 5 septembre

FORUM DES ASSOCIATIONS

De 9 h à 16 h place de la République

Retrouvez toutes les informations pratiques sur la vie associative carbonnaise et les diverses possibilités d'activités.

Le forum est organisé par l'Espace associatif municipal et l'Office de Tourisme.

Renseignements au 05 61 87 59 03 ou 06 88 74 01 31.

■ Samedi 26 septembre

Concert avec « **LES GRANDES BOUCHES** » chansons aiguisées

1^{ère} partie : Lucien La Movaiz Graine

Les Grandes Bouches animent vendredi 25 septembre une action pédagogique avec les chorales des écoles Henri-Chanfreau et Guy-Hellé.

Salle des fêtes du centre socio-culturel du Bois de Castres.

10 €. Gratuit pour les moins de 12 ans. **Renseignements, pré-vente et réservation : Office de Tourisme 05 61 87 59 03.**

Organisateur : L'Asso's Épicée.

■ Vendredi 2 octobre

Festival CINESPAÑA

A partir de 18 h projection de 2 films et entre les deux séances, repas Tapas. Contact : cinecarbonne@gmail.com

■ Samedi 10 octobre

AGAPES du TERROIR

Salle des fêtes du centre socio-culturel du Bois de Castres.

20h. Réservation à l'Office de Tourisme 05 61 87 59 03.

■ Samedi 17 octobre

NADAU en concert

Salle des fêtes du centre socio-culturel du Bois de Castres.

20h. Prix 15 €. Billets en vente à l'Office de Tourisme.

■ Du 17 au 21 novembre

3 propositions cinématographiques autour de la danse

« Desert dancer, biopic britannique » sur un danseur iranien, mardi 17/11 à 21h

« Dancers », film documentaire sur l'entrée

au « Ballet d'Oslo », samedi 21/11 à 18h

Partenariat avec Pup En Vol conférence et

courts métrages sur la danse contemporaine

mercredi 18/11 à 20 h.



Nouveaux présidents

- Amicale des Sapeurs Pompiers : Christophe LAGARDE.
- L'Asso's Epicée : Julien Prats.
- COC Tennis : Christophe EUZET.
- Emmaüs : Josette DELORT.
- JSC : Eric BARDOU.
- Noé-Carbonne Basket : Christophe BELOT

CARBONNE INFO SERVICES

MAIRIE

Place Jules Ferry, 31390 Carbonne.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
www.ville-carbonne.fr
Courriel : contact@ville-carbonne.fr
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Médiathèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél/fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel : service.culturel@ville-carbonne.fr
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 15 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.
Tél. : 05 61 87 94 26.
Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr
Astreinte technique : 06 23 71 47 57.

Espace Associatif Municipal

Tél. : 06 88 74 01 31.
Courriel : espace.associatif.municipal@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.
Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 20 92.
Site : www.afidel.org. Courriel : contact@afidel.fr

CAF

Permanence à la MSA (44, rue Lucien Cassagne) mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 sans RDV et de 13 h 30 à 16 h 30 sur RDV au 05 61 10 40 40.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

N° d'appel : 39 60 du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

CAP EMPLOI 31

Permanence à la mairie lundi et mercredi uniquement les après-midis.

Centre Médico Psychologique (C.M.P.)

Hôpital de jour adulte : 40, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 43 45 25.
Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

Centre médico-social (assistantes sociales)

Impasse des Rosiers. Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

Communauté de Communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr

Animation économique : Tél. : 05 61 90 80 76.

Déchetterie : Tél. : 05 61 87 80 81 (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h).

Conciliateur

Mairie de Carbonne 1^{er} et 3^e mardi du mois sur RDV.

Conseiller Agricole

4, place des Halles. Tél. : 05 61 87 81 44.

Conseillers Départementaux

Maryse Vezat-Baronia et Sébastien Vincini reçoivent sur rendez-vous le 1^{er} jeudi matin du mois. Tél. : 05 34 33 14 04.

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 09 63 56 67 34 / 06 10 84 74 08.

Écoles

École maternelle Henri-Chanfreau : 05 61 87 99 80.

École élémentaire Henri-Chanfreau : 05 61 87 85 59.

Groupe scolaire Guy-Hellé : 05 61 87 32 59.

Collège André-Abbal : 05 61 98 45 10.

La Poste Rue Gambetta. Tél. : 36 31.

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Sur rendez-vous au 05 61 97 21 64. Site : www.fnath.org

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur rendez-vous.
Tél. : 05 61 51 54 31.

M.J.C.-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.

Courriel: carbonne.mjc@wanadoo.fr

Permanence pour l'aide à la recherche d'emploi le mardi à de 9 h à 12 h.

Musée Abbal

Rue du Sculpteur Abbal. Tél. : 05 61 87 82 67. www.museeabbal.free.fr

Mutualité Sociale Agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 10 40 40. Permanence le mardi et le jeudi de 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-16 h 30.

Office de Tourisme

32 ter, pl. de la République. Tél./fax : 05 61 87 59 03.

Courriel : accueil@tourismecarbonne.com

Lundi fermé le matin et ouvert de 14h - 18 h.

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9 h -12 h 30/ 14 h -18 h.

Samedi : 9 h -12 h 30/ 14 h -17 h.

OPH 31 (ex OPDHLM)

Permanence sans rendez-vous : mardi 13 h 30-17 h 30 et mercredi 9 h-12 h 30. Tél.05 61 98 70 94.

Permanence juridique (avocats)

Permanence à la mairie sur RDV le 1^{er} lundi après-midi de chaque mois. Tél. : 05 61 87 80 03.

PETR du Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 91 16. www.payssudtoulousain.fr

Service ADS et transition énergétique 31, ch. S'-Laurent. Tél. 05 61 97 30 34.

Espace Info Energie 31, ch. S'-Laurent. Tél. : 05 61 97 34 20.

Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53. Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

SNCF Tél. : 05 61 87 82 47.

TREMPIN (travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie sur rendez-vous. Tél. : 05 61 98 76 70.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry. Tél. : 05 61 87 84 99.

Ouverture les lundis, mardis et jeudi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h.

Fermeture les mercredis et vendredis.

URGENCES

SAMU 15. Pompiers 18.

Gendarmerie : 17 ou 05 61 87 83 17.

Médecins : 05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33.

Urgence médicale nuit et week-end : 39 66.

ERDF 0810 131 133

Service de l'assainissement : 05 62 00 72 80

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30.
(halle aux jardiniers).